

**FUTURE SHOP**

Super cadeaux!  
Plus bas prix!

Super AUBAINES  
des Fêtes!

» Magasinez  
maintenant.



**cyberpresse.ca**

Publié le 30 novembre 2009 à 05h00 | Mis à jour à 09h01

## Le secteur public évitera le gel salarial



**Exclusif**

Monique Gagnon-Tremblay  
Photo André Pichette, archives La Presse



**Denis Lessard**

La Presse

(Québec) Un contrat de cinq ans, sans gel salarial. Les 475 000 syndiqués du secteur public auront à se contenter de bien petites hausses de salaire, avec l'assurance toutefois qu'elles pourraient être revues si la situation économique s'améliore.

Selon les informations réunies hier par *La Presse*, le gouvernement doit ce matin proposer un contrat de cinq ans aux centrales du secteur public pour régir les conditions de travail au-delà d'avril 2010.

Monique Gagnon-Tremblay «est parvenue à convaincre ses collègues d'éviter le gel des salaires», ont indiqué plusieurs sources informées du côté des centrales. Jusqu'ici, certains quotidiens avaient indiqué que, pour 2010, les salaires seraient gelés dans le secteur public.

Le gouvernement avait laissé entendre que sa proposition salariale serait faite à la mi-décembre, mais Jean Charest a, semble-t-il, choisi de presser le pas, soucieux d'alimenter le débat public avec d'autres sujets que la tenue d'une enquête publique sur l'industrie de la construction et l'adjudication des contrats. En réalité, Québec avait jusqu'à la toute fin du mois de décembre pour répondre aux demandes des centrales.

Autre manoeuvre de diversion, Québec dépose ce matin le rapport de la Table québécoise de la sécurité routière. Rapidement déposé aussi, le projet de loi de Julie Boulet abaissera de 0,08 à 0,05 g d'alcool par 100ml de sang le taux d'alcoolémie acceptable pour un automobiliste, a déjà annoncé *La Presse* au début du mois de novembre.

Les syndiqués du secteur public sont encore sous le coup d'un décret adopté en avril 2005 avec l'adoption, à la suite de la clôture des débats, de la loi 142. Ajouter un gel salarial à ces années de décret aurait été une «insulte» inacceptable pour les syndiqués, a-t-on expliqué du côté des centrales.

Ce matin, pour sa première ronde de négociations, la présidente du Conseil du Trésor, Monique Gagnon-Tremblay, sera accompagnée du ministre de la Santé, Yves Bolduc, et de leur collègue à l'Éducation, Michelle Courchesne. Les centrales s'attendaient à un dépôt «non conventionnel». En fait, le gouvernement s'engagera à ce que les «gains de productivité» qui seront réalisés en raison de la réorganisation du travail soient consacrés à l'amélioration des conditions de travail des syndiqués.

Le contrat de cinq ans offert aux centrales sera bien loin de ce que proposaient les syndiqués. Plus tôt cet automne, les syndicats du secteur public avaient placé bien haut la barre avec leurs demandes: un contrat de 2 ans et 9 mois, dont les hausses salariales totalisaient 12,5%. Il s'agissait d'une facture totale de 3,2 milliards.

Mais du côté patronal, on a indiqué à l'avance que le «cadre financier» qui sera annoncé ce matin par le gouvernement sera bien plus modeste que les 3,5 milliards de la proposition faite par Monique Jérôme-Forget aux centrales en 2003.

Principale innovation, a-t-on indiqué à Québec, les propositions salariales qui seront faites ce matin ne sont pas définitives. Le gouvernement proposera de revoir à la hausse les salaires -et non les clauses normatives- si l'économie s'envole. Les offres de ce matin seront liées au niveau du PIB québécois.

La question de la récupération des «gains de productivité» reste bien vague. Dans le secteur de la santé, par exemple, plus d'une vingtaine de projets pilotes existent déjà mais n'ont pas permis d'économie -on a maximisé l'efficacité pour réduire, notamment, le transfert de patients au secteur privé.